

L'ALTERNANCE NE/NON EN LATIN CLASSIQUE

Sylvie MELLET

1. LE PROBLÈME

Le latin connaît plusieurs marqueurs de négation, dont certains sont des négations de mots, d'autres sont des négations de phrases ; parmi ces dernières, les plus courantes sont les marqueurs *ne* et *non* dont la répartition est à l'évidence liée à des critères modaux. Mais lorsqu'il s'agit de justifier précisément leur répartition et de définir leur signifié respectif, les traités de grammaire latine restent généralement très évasifs ; c'est le recours à l'opposition subjectif/objectif qui sert de principe explicatif (cf. par ex. R. Kühner et C. Stegmann I, §148 ou A. Szantyr II, §241). Mais, à côté de l'opposition *non uenit* « il n'est pas venu » / *ne id feceris* « ne fais pas cela », qui semble réserver la négation *non* à la négation objective et *ne* aux énoncés modaux, on doit aussi rendre compte des oppositions telles que *ne adfirmaueris* « n'affirme pas » / *non adfirmauerim* « je ne saurais affirmer » ou *ne ueniat* « pour qu'il ne vienne pas » / *ut non ueniat* « de façon à ce qu'il ne vienne pas », où le subjonctif accompagne *non* aussi bien que *ne* et où le choix de la négation suffit à déterminer le sens exact de ce mode. Il faut aussi pouvoir rendre compte de l'emploi simultané de *ne* et de *non* dans certaines subordinées, après les verbes de crainte par exemple. La situation est donc complexe ; c'est pourquoi les manuels tels que la *Syntaxe Latine* d'A. Ernout et F. Thomas (§173) ou *Vsus* de M. Lavency (§409) se contentent de classer les emplois et on leur saura gré de le faire en évitant les dichotomies par trop simplistes. Mais, à l'évidence, une présentation purement taxinomique peut difficilement rendre compte de l'alternance de *ne* et de *non* dans des phrases telles que : *Id ne umquam posthac non modo non confici, sed ne cogitari quidem possit a ciuibus, hodierno die prouidendum est* (Cicéron, *Catilinaires* IV, 19) « Que pareille entreprise ne puisse plus jamais, je ne dis pas être accomplie, mais même être conçue par des citoyens, c'est à quoi, aujourd'hui, il faut pourvoir ».

Enfin, les grammaires n'évoquent le syntagme *ne ... quidem* « (ne) pas ... même » qu'au titre de curiosité et pour montrer que *ne* pouvait à l'origine accompagner un indicatif : *ne ... quidem* serait la trace de cette ancienne possibilité. Pourtant, on le verra, cet emploi de *ne* permet d'étayer les conclusions auxquelles conduit l'étude des autres emplois de la négation en latin classique. C'est pourquoi une analyse synchronique du syntagme n'est pas inutile à côté de l'évocation diachronique.

Il est cependant difficile de ne pas reconnaître que *ne* et *non* sont des marqueurs transcategoriels qui associent l'expression de la négation à celle de la modalité et dont l'emploi semble largement déterminé par le mode verbal de la proposition ; c'est pourquoi nous commencerons par rappeler le sens qu'une analyse énonciative permet d'attribuer au subjonctif latin. Ce n'est qu'après ce paragraphe préliminaire que nous tenterons de cerner les opérations linguistiques exactes mises en oeuvre par l'emploi de *ne* et de *non*.

2. VALEUR DU SUBJONCTIF LATIN

Le subjonctif exprime une *visée* du sujet ; ce terme signifie très exactement que, parmi l'ensemble des occurrences envisageables, le sujet s'oriente vers une valeur possible et la choisit sans pouvoir pour autant totalement rejeter les autres valeurs. Quelques exemples d'emplois caractéristiques du subjonctif latin vont aider à préciser cette définition.

2.1. Le subjonctif de souhait :

En s'écriant *Vtinam illum diem uideam !* (Cicéron, *Atticus* III, 3, 1) « Puissé-je voir ce jour ! », le sujet énonciateur souhaite que la proposition *p* / moi voir ce jour / se réalise, mais il n'est pas sûr que son voeu sera exaucé ; il vise donc *p*, mais ne peut exclure *non-p*.

2.2. Le subjonctif jussif :

Le sujet énonciateur veut qu'un sujet auquel il s'adresse directement [*Quiescas* (Térence, *Andrienne* 598) « Tiens-toi tranquille »] ou indirectement [*Quod opus fiat* (Plaute, *Ménechmes* 353) « Qu'on fasse ce qu'il faut »] accomplisse un acte qui mettra la réalité en conformité avec la situation qu'il vise ; il réclame l'exécution de cet acte, mais ne peut exclure le refus d'obéir de la part d'autrui.

2.3. Le subjonctif concessif :

Habere uidetur ista res iniquitatem (...). Decernatur tamen si placet (Cicéron, *Catilinaires* IV, 7) « Cette mesure me paraît comporter quelque injustice (...). Décrétez-la cependant, si tel est votre bon plaisir ». Poussé par les circonstances ou par la pression d'autrui, le sujet énonciateur accepte d'envisager la proposition *p* ; mais

une part de lui-même reste réticente (cf. *tamen, si placet* et l'intonation probable) et continue à souhaiter autre chose que *p*.

2.4. Le subjonctif de supposition :

Sed fata credas desse : sic atram Styga / iam petimus ultro ? (Sénèque, *Phèdre* 477-78) « Mais suppose que ces accidents de la destinée n'existent point : n'allons-nous pas déjà de nous-mêmes vers le sombre Styx ? ». L'énonciateur retient par hypothèse la proposition *p* (« admettons que ... ») pour les besoins de sa démonstration ; mais la validité de cette hypothèse est explicitement restreinte au temps de l'argumentation en cours et n'élimine pas les autres hypothèses envisageables.

2.5. Le subjonctif de possibilité :

Aliquis dicat « il se peut qu'on dise » : reconnaître la possibilité de la proposition *p*, c'est admettre que l'hiatus qui sépare la réalité présente de la situation envisagée comme possible est à même d'être comblé ; mais, par définition, la possibilité maintient l'altérité, c'est-à-dire la diversité des occurrences envisageables : dire que *p* est possible, c'est aussi avouer implicitement que *p* n'est pas sûr ; c'est suggérer que autre chose que *p* est également possible (avec à peu près 50 % de chances de réalisation de chaque côté, à la différence de ce qu'implique le probable).

Cette liste d'exemples n'épuise pas l'ensemble des nuances dont le subjonctif latin peut se charger. Il restera également à expliquer le développement de ce mode comme marque spécifique de subordination, mais tel n'est pas notre propos ici. Les exemples ci-dessus nous paraissent suffisants pour montrer que le subjonctif peut, dans la majorité des cas, être aisément justifié par la notion de visée : la proposition *p* dont le verbe est au subjonctif est retenue sans que soit éliminé l'ensemble des propositions autres que *p*, et notamment la proposition *non-p*. La proposition *p* ne peut donc pas être validée, contrairement à ce qui se passe lorsque son verbe est à l'indicatif. En d'autres termes, le sujet énonciateur se trouve dans l'impossibilité d'éliminer l'altérité inhérente à sa position « décrochée », dans un espace énonciatif situé en deçà de la validation de *p*.

3. LES EMPLOIS DE NE

3.1. En indépendante, *ne* apparaît avec le subjonctif de souhait, de volonté, de concession ; on le rencontre aussi quelquefois à côté d'un impératif :

- *Illud utinam ne uere scriberem !* (Cicéron, *ad Familiares* V, 17, 3) « Ah ! si je pouvais ne pas être dans le vrai en écrivant cela »
- *Ne me attigas / Sceleste !* (Térence, *Andrienne* 789-90) « Ne me touche pas, vaurlen ! »
- *Ne sit sane summum malum dolor : malum certe est* (Cicéron, *Tusculanes* II, 14) « Admettons que la

douleur ne soit pas le mal suprême : c'est en tout cas un mal »

- *Ne fle* (Plaute, *Captifs* 139) « Cesse de pleurer »

Quel est le point commun à tous ces énoncés négatifs ? Dans chacun d'eux, le sujet énonciateur est conduit à envisager, voire à constater une occurrence identifiable à la proposition *p* avant d'opérer une visée sur *non-p*. Ainsi, dans le premier exemple, Cicéron constate-t-il que ce qu'il écrit lui est douloureux et il souhaite se tromper en écrivant ces mots : il souhaite donc que la proposition /*me uere scribere*/ qu'il redoute ne se réalise pas ; mais le sens même d'un souhait, on l'a vu, est de reconnaître l'impuissance du sujet à garantir la réalisation souhaitée. La situation contraire, à savoir que la proposition *p* se concrétise, n'est donc pas exclue : la négation permet ainsi un parcours à travers les zones constitutives du domaine notionnel associé aux classes d'occurrences auxquelles appartiennent *p* et *non-p*. Rappelons en effet que tout domaine notionnel est structuré en un intérieur (I), un extérieur (E) et une zone frontière ; dans le cas qui nous intéresse, l'intérieur I peut être défini comme l'ensemble des occurrences identifiables à *p*, tandis que l'ensemble des occurrences qui ne sont pas identifiables à *p* constitue l'extérieur E⁽¹⁾. Lors d'un souhait négatif, la négation fait passer de l'intérieur du domaine, envisagé et redouté, à l'extérieur, souhaité, sans pour autant éliminer l'altérité.

De même, la défense n'exclut pas davantage la transgression que l'ordre dont elle est la négation. La preuve en est qu'après avoir dit *Ne me attigas !*, le locuteur peut enchaîner en envisageant la proposition positive *p* : *si forte me attingis, peristi* « si jamais tu me touches, tu es un homme mort ». La possibilité de cette transgression est encore plus évidente quand la défense n'est pas prohibitive, mais inhibitive comme c'est le cas avec *ne* + impératif présent⁽²⁾. Rien ne garantit que l'action en cours (*p* constatée) va cesser.

Enfin la concession négative présuppose que le sujet énonciateur a préalablement envisagé la proposition *p* (dans l'exemple ci-dessus /la douleur est le mal suprême/) et qu'un co-énonciateur l'a convaincu d'admettre momentanément *non-p* : mais cette reconnaissance de *non-p* soit est provisoire (pour mieux contrer l'argumentation d'autrui), soit se fait à regret et n'élimine donc pas totalement *p* dans l'esprit de l'énonciateur.

On peut donc définir la fonction du marqueur *ne* en latin par un parcours d'inversion menant de I à E, mais ne réussissant pas à supprimer l'altérité constitutive du domaine : si *non-p* est visé, *p* ne peut être exclu définitivement ; c'est en cela que *ne* est une négation non-assertive, car l'assertion se définit précisément comme

1. Cf. A. Culioli, *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, tome 1, Paris, Ophrys, 1990, notamment pp. 95-106 et 47-65.

2. Voir H. Valrel, *Exclamation, ordre et défense*, Paris, Belles Lettres, 1975.

un engagement du sujet énonciateur qui le conduit à éliminer toute altérité.

3.2. Les emplois de *ne* en subordonnée confirment l'analyse précédente. Parmi les plus fréquents citons d'abord le *ne* à valeur finale :

- (...) *ut M. Calidius qui censebat ut Pompeius in suas provincias proficisceretur, ne quae esset armorum causa* (César, *La guerre civile* I, 2, 3) « ... tel M. Calidius qui était d'avis que Pompée partît dans ses provinces afin d'éviter toute cause de combat »
- (...) *ut ne quis concessum putet amicum uel bellum patriae inferentem sequi* (Cicéron, *Laelius* 43) « ... pour que personne ne se croie autorisé à suivre son ami même lorsque celui-ci fait la guerre à sa patrie »

Par nature, les propositions finales expriment une visée du sujet, visée téléonomique qui, là encore, va de l'intérieur du domaine à l'extérieur : la proposition *p* est envisagée (risque de conflit entre César et Pompée, risque de conjuration contre la République) et c'est précisément parce que la représentation de *p* paraît mauvaise ou dangereuse que le sujet propose une action visant à en éviter la réalisation. On notera en outre que la négation de *p* se fait ici par un parcours de toutes les occurrences envisageables, dont on dit qu'aucune ne doit valider la proposition *p* ; tel est le sens de l'indéfini *quis* qui apparaît dans les deux exemples cités⁽³⁾. Toutefois l'échec de l'action entreprise n'est jamais totalement exclu et le but qu'on s'est fixé peut n'être pas atteint : *Quam ob rem primum danda opera est, ne qua amicorum discidia fiant ; sin tale aliquid euenerit* (...) (Cicéron, *De l'Amitié*, 78) « Dans ces conditions, il faut d'abord s'efforcer d'empêcher les brouilles entre amis ; mais s'il se produit quelque chose de ce genre ... » ; à côté de *NON-p* subsiste donc toujours la possibilité de *p*. On retrouve l'altérité qui caractérise l'emploi de *ne*.

Ne introduit aussi des subordonnées complétives : dans un exemple comme *Caesar (...) suis imperauit ne quod omnino telum in hostes reicerent* (César, *La guerre des Gaules* I, 46, 2) « César donna l'ordre aux siens de ne pas répondre aux ennemis, fût-ce par un seul trait », on reconnaît sous la structure hypotactique exactement les mêmes opérations que dans l'emploi prohibitif (3.1).

La construction des verbes de crainte est plus intéressante :

- *Quos ille multa iam nocte (...) ex fuga excepit, ueritus ne qua (...) seditio oreretur* (*ibid.*, 28, 6) « Il reçut les fuyards en pleine nuit, craignant qu'une émeute n'éclatât »

De nouveau deux représentations se concurrencent dont l'une, la proposition *p*, est jugée mauvaise et dont l'autre, *NON-p*, est au contraire souhaitée et justifie l'attitude du sujet ; ainsi, il est possible qu'une émeute éclate à l'arrivée des fugitifs ; Vercingétorix redoute cette possibilité et

prend des mesures visant à éviter l'incident ; la première possibilité n'en subsiste pas moins, donnant sa raison d'être au sentiment de crainte. Soulignons que la représentation de *p* (une émeute risque d'éclater) est un préalable à la visée sur *NON-p*.

Enfin le même raisonnement vaut pour les verbes d'empêchement : *Consul, impeditus a tribunis plebis ne quas parauerat copias secum portaret* (...) (Salluste, *La guerre de Jugurtha* 39, 4) « Le consul, empêché par les tribuns de la plèbe d'emmener avec lui les troupes qu'il avait levées ... » ; la situation décrite par *NON-p* est visée par le sujet qui entrave l'action (*ne* pas emmener les troupes/ est visé par les tribuns, agents du verbe *impedire*), mais entre en conflit avec les intentions préalables du sujet dont l'action est entravée (ici, les intentions du consul).

On retiendra donc trois critères pour caractériser la négation *ne* en latin :

- 1) antériorité logique et chronologique d'une représentation de *p*
- 2) visée sur *NON-p* cherchant à éliminer *p*
- 3) et maintien de l'altérité.

3.3. Cette définition en trois points permet aussi de rendre compte de la locution *ne ... quidem* que le dictionnaire de F. Gaffiot classe à juste titre dans la même rubrique que *ne* négation modale.

Soit l'ablatif absolu suivant, tiré de la deuxième *Catilinaire* de Cicéron (4) : (...) *ne uobis quidem omnibus etiam tum re probata* « alors que même vous n'étiez pas encore tous convaincus de l'affaire » ; une telle remarque comporte à l'évidence un présupposé de la part de Cicéron, présupposé qu'on glosa ainsi : « vous, sénateurs, plus que tout autres, auriez dû être convaincus ». Il y a donc eu, préalablement à l'assertion, parcours sur la classe des individus susceptibles de permettre la validation de la relation prédicative /*x* être convaincu/ et, au terme de ce parcours, le sujet énonciateur a retenu la meilleure valeur, ici *uos*. La valuation impliquée par ce choix est exprimée par *quidem* en latin, par *même* en français, c'est-à-dire par deux particules qui renforcent l'identification de l'occurrence retenue.

Toutefois ce présupposé est battu en brèche par un constat contraire : après avoir envisagé *p*, le sujet énonciateur est contraint d'asserter *NON-p*⁽⁴⁾. Il recourt donc au marqueur d'inversion *ne* qui lui permet de passer de l'intérieur (centré) du domaine à l'extérieur. On remarque que les critères d'évaluation qui font de *uos* la meilleure occurrence susceptible de valider la relation prédicative ne sont pas remis en cause ; sinon, en effet, toute la valeur argumentative du *ne uos quidem* serait perdue. Celle-ci ne vaut donc que parce que le cheminement qui conduit au présupposé *p* est toujours considéré

3. Cf. S. Mellet, « Opérations de détermination. Remarques sur deux indéfinis latins *quis* et *aliquis* », à paraître dans le *B.S.L.*, 1992.

4. Nous ne raisonnons plus ici en termes de visée, puisque l'énoncé ne comporte pas de subjonctif.

comme valable, même après le constat de *non-p* : il y a maintien de l'altérité, conformément à la définition qui a été donnée de la négation *ne*.

Les opérations sous-jacentes à l'emploi de *ne* sont donc identiques dans tous les cas, même dans le syntagme lexicalisé *ne ... quidem*. On comprend toutefois que le maintien de l'altérité impliqué par ce morphème de négation rende son usage avec le subjonctif largement prédominant.

4. LES EMPLOIS DE *NON*.

A l'évidence, *non* est la négation assertive du latin : en dehors du cas particulier de *ne ... quidem*, un verbe à l'indicatif est très généralement nié par *non* : *non uenit* « il n'est pas venu »⁽⁶⁾. Or, rappelons-le, asserter c'est éliminer l'altérité ; il y a sans doute là une donnée essentielle pour comprendre l'opposition entre les deux négations. Par ailleurs, l'étymologie de *non* n'est pas sans intérêt pour notre propos : *non* vient de **ne + oinom* qui signifie « pas un » ; la présence du pronom **oinom*⁽⁶⁾ fait donc de *non* une négation qui pourrait se gloser par « ce n'est pas le cas que » : il s'agit de nier une construction d'occurrence.

Néanmoins *non* peut aussi porter sur un verbe au subjonctif : ainsi sur 31 *non* relevés dans la première *Catillinaire* de Cicéron, 10 accompagnent un subjonctif ; sur 130 *non* dans le dialogue *sur l'Amitié* du même auteur, 30 portent encore sur le même mode ; dans le livre I de la *Guerre Civile* de César le rapport est de 18 pour 61⁽⁷⁾ ; il s'agit là de proportions non négligeables (entre un quart et un tiers des occurrences), qu'il faut pouvoir justifier. Ces emplois se répartissent de la façon suivante :

- subordonnées au subjonctif en style indirect ou par attraction modale, transposant une proposition normalement à l'indicatif ; le *non* qui accompagne régulièrement l'indicatif est conservé. Ces cas présentent peu d'intérêt pour notre étude ; ils ont cependant un effet statistique, augmentant sensiblement le nombre de *non* portant sur un verbe au subjonctif et favorisant peut-être ainsi l'évolution vers les langues romanes qui se fera, comme on le sait, au détriment de *ne* et au profit de *non* ;
- systèmes hypothétiques : *non* apparaît dans la protase comme dans l'apodose, quelle que soit la nuance modale de l'ensemble (potentiel, irréel du présent ou du passé). L'emploi de *non* n'est en rien surprenant si l'on songe que la fonction fondamentale d'un système hypothétique est justement de permettre une *assertion* fictive ;

5. Nous négligeons les cas particuliers de *haud dubito*, *nescio* et *nequeo*, qui de toutes façons ne font pas entrer en ligne de compte la négation *ne*.

6. **oinom* a par ailleurs donné *unum* « un ».

7. Relevés effectués à partir des textes informatisés et lemmatisés du L.A.S.L.A. (Université de Liège) et grâce à un logiciel de recherche de cooccurrences mis au point par Y. Deschamps.

- la double négation après un verbe de crainte est assez rare ; César en fournit un bon exemple : (...) *ueritusque ne ille Italiam dimittendam non existimaret* ... craignant que Pompée ne jugeât pas devoir quitter l'Italie » (*La Guerre Civile* I, 25, 4). Le contexte montre que César est conduit à envisager la proposition négative /Pompée ne songe pas à quitter l'Italie/ et qu'il redoute cette éventualité ; il cherche donc à rejeter cette proposition *non-p* et vise la proposition contraire. Ainsi, alors qu'avec une subordonnée introduite par le seul *ne* le parcours se faisait de l'intérieur vers l'extérieur du domaine, ici au contraire le parcours d'inversion induit par la négation *ne* part de *non-p*, c'est-à-dire va de l'extérieur vers l'intérieur du domaine⁽⁸⁾
- subordonnées de sens consécutif : c'est de loin le groupe le mieux représenté ; on peut y distinguer trois sous-groupes, les relatives consécutives [(...) *in qua nemo est (...) qui te non metuat, nemo qui non oderit* (Cicéron, *Catillinaires* I, 13) « où il n'y a personne qui ne te craigne, personne qui ne te hâisse »], les adverbiales consécutives introduites par *ita ... ut* ou *sic ... ut* « de telle sorte que » et les complétives consécutives du type *fit ut, accidit ut* « il arrive que » ;
- enfin *non* et le subjonctif se rencontrent aussi en indépendante, lorsque le mode exprime la possibilité, accompagnée ou non d'une nuance d'indignation ou de protestation : *id non affirmauerim* « je ne pourrais l'affirmer », *egone illum non fleam ?* (Plaute, *Captifs* 139) « Moi, je pourrais ne pas pleurer ? ».

Ce sont ces deux derniers types d'emplois que nous allons analyser avec plus de précision.

La construction d'une subordonnée consécutive présuppose nécessairement qu'il existe une occurrence validant la relation prédicative visée : ainsi lorsque Caligula adopte le principe *ita feri ut se mori sentiat* (Suétone, *Caligula* 30) « frappe de telle façon qu'il se sente mourir », il affirme implicitement l'existence d'une façon de frapper par laquelle la proposition *p* /se sentir mourir/ est validée et il cherche à ce que le coup porté s'approche au plus près de cette façon de faire préalablement définie. De la même manière, dans la phrase *Quot ego tuas petitiones ita coniectas ut uitari posse non uiderentur (...) effugi !* (Cicéron, *Catillinaires* I, 15) « A combien d'attaques de ton fer ai-je échappé, attaques poussées si adroitement qu'elles ne semblaient pas pouvoir être évitées ! », on décèle aisément un présupposé en vertu duquel il existe bien une façon de pousser ses attaques qui permette de valider la proposition /ne pas pouvoir être évitées/⁽⁹⁾ ; le propos, quant à lui, consiste à signaler que les moyens utilisés par Catilina visaient à atteindre ce seuil de perfection, à être comparables à cette occurrence idéale (pour le meurtrier, s'entend). La construction d'une subordonnée consécutive comporte donc une visée téléonomique (d'où le subjonctif) pour réaliser l'identification (*ita ... ut* sert aussi à l'expression de la comparaison) avec

8. Voir aussi Cicéron, *Les Catillinaires* I, 5.

9. Soit en langage logico-mathématique : $\exists x | \text{non-p}(x)$ validé.

une valeur dont l'énonciateur a préalablement admis qu'elle validait la relation prédicative exprimée dans la subordonnée. Le point important concernant la négation est donc ici cette assertion implicite, ce présupposé d'existence d'une occurrence validant la proposition *non-p* : un tel présupposé justifie l'emploi de *non*⁽¹⁰⁾.

Il reste enfin à expliquer pourquoi la seule présence de la négation *non* suffit à conférer le sens de possibilité à un subjonctif indépendant. *Non*, on l'a vu au début de cette 4^e partie, élimine l'altérité ; or, dans le cadre d'une visée, seule la négation de possibilité répond parfaitement à ce critère : par définition même (cf. 2. 5), nier la possibilité, c'est nier l'altérité, c'est dire que le chemin vers *p* n'existe pas, que ce choix n'est plus à la disposition du sujet. Aristote, déjà, avait clairement posé l'équivalence logique entre « il n'est pas possible que *p* » ($\sim \blacklozenge p$) et « il est nécessaire que *non-p* » ($\square \sim p$) ; or le nécessaire impose l'unicité du chemin. Dans l'interrogation indignée, type *egone illum non fleam ?*, l'interrogation permet en outre de parcourir l'ensemble du domaine pour trouver la valeur qui validerait la proposition /il est possible que moi je ne pleure pas/ et de constater qu'une telle valeur n'existe pas. Il s'agit donc d'un moyen rhétorique pour exprimer un rejet absolu.

Tous ces exemples tendent par conséquent à montrer que le choix de la négation *non* en latin classique suppose l'existence d'au moins une occurrence, réelle ou fictive, permettant d'asserter explicitement ou implicitement la proposition *non-p*.

A travers ces quelques remarques il nous a semblé possible de préciser la nature exacte de l'opposition entre

les négations *ne* et *non* en latin. Toute opération de négation est une opération complexe par le fait même qu'elle introduit la notion d'altérité et qu'elle repose sur un jeu d'identification et de différenciation avec des occurrences jugées typiques de l'intérieur ou de l'extérieur du domaine notionnel en cause ; or c'est précisément sur la relation d'altérité que se joue la différence fondamentale entre les négations *ne* et *non* : la première maintient l'altérité, la seconde l'élimine. On comprend mieux alors pourquoi *ne* a de grandes affinités avec le subjonctif et pourquoi la question de la négation recoupe celle de l'assertion. Une analyse fine des phénomènes permet aussi de rendre compte des emplois plus difficiles et, notamment, des cooccurrences de *non* avec un verbe au subjonctif. Néanmoins les deux catégories n'étaient sans doute pas totalement étanches, comme le prouve dès le latin classique l'emploi de *non* avec l'impératif, quelquefois même avec le subjonctif jussif (cf. Térence, *Andrienne* 787 ou Cicéron, *Pro Cluentio* 155), et comme le suggère l'évolution diachronique ultérieure qui généralise l'emploi de *non* au détriment de *ne*.

Sylvie MELLET
C.N.R.S., URA 996

10. Par manque de place, nous n'examinerons en détail que les adverbiales consécutives ; le raisonnement serait similaire pour une relative du type « je cherche quelqu'un qui ne le connaisse pas » ; quant aux complétives, on peut penser que la présupposition d'existence est fournie par le verbe principal lui-même.